

A l'Assemblée, la bataille du budget est lancée

Mathieu Magnaudeix, 23 juin 2014

L'Assemblée examine à partir de ce lundi 23 juin deux textes cruciaux pour le gouvernement : un projet de loi de finances rectificatif (PLFR) et un projet de loi rectificatif de financement de la Sécurité sociale (PLFRSS). Techniquement, il s'agit de deux textes séparés, car les mesures d'économie et celles du « pacte de responsabilité et de solidarité » annoncé par François Hollande concernent le budget de l'État (impôt sur le revenu, économies, etc.) et celui de la Sécurité sociale (exonérations de cotisations sociales et gel de certaines prestations).

Mais en réalité, c'est bien un seul et même « paquet » : la déclinaison de la politique de l'offre très pro-entreprises de François Hollande et la première salve d'économies du plan de 50 milliards de réduction des déficits publics que Paris s'est engagé à mettre en œuvre d'ici 2017. Cette trajectoire a été validée le 29 avril par les députés, mais avec l'abstention notable de 41 députés socialistes. Si l'on regarde la répartition ménages/entreprises, ce paquet est déséquilibré : 41 milliards d'euros pour les entreprises, seulement 5 milliards pour les ménages.

Des économies drastiques et la déclinaison du pacte de responsabilité

Le PLFR engage d'ores et déjà 4 milliards d'euros (sur 50) d'économies sur le budget de l'État, *via* des annulations de crédits dans les budgets de l'écologie, (– 113 millions) de la recherche (– 189 millions), de la défense (– 350 millions), du travail (–127 millions), etc.

Le PLFSS, discuté la semaine prochaine à l'Assemblée nationale, met en musique le pacte de responsabilité en baissant le coût du travail pour les entreprises : réduction dès 2015 des cotisations sociales des entreprises sur les bas salaires (entre 1 et 1,6 Smic) et réduction des cotisations sociales des indépendants. Une seconde salve d'allègements sur les salaires jusqu'à 3,5 Smic est prévue pour 2016. Il prévoit aussi une baisse des cotisations salariales à partir de 2015. « Cette mesure permettra d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés modestes sans donner un "coup de pouce" au Smic », estime Valérie Rabault, députée PS et rapporteure générale du budget. Une façon de compenser la perte de pouvoir d'achat liée à la défiscalisation des heures supplémentaires, supprimée il y a deux ans par la gauche.

Ces mesures s'ajoutent au crédit impôt-compétitivité emploi (CICE), voté en 2012, qui consiste déjà en une réduction des cotisations des entreprises – il coûtera 10 milliards à l'État en 2014, 20 à l'horizon 2017. Enfin, même si <u>le Conseil d'État l'a en partie retoqué</u>, le PLFRSS prévoit des gels de prestations sociales, notamment familiales – le gouvernement avait un temps envisagé de ne pas revaloriser le RSA, ce qui avait suscité un tollé. Les députés PS ont obtenu que les indemnités d'invalidité et d'accident du travail ou les allocations logement ne soient pas concernées. Mais le maintien du pouvoir d'achat des retraités touchant moins de 1 200 euros par mois n'est toujours pas garanti.



Les effets sur la croissance seront de toute évidence massifs. « La baisse de la dépense publique a un impact récessif indiscutable sur la croissance », explique la rapporteure générale du budget Valérie Rabault dans un rapport publié ce week-end. S'appuyant sur des estimations obtenues à Bercy, elle considère que le plan d'économies de 50 milliards d'euros pourrait avoir un « impact négatif sur la croissance de 0,7 % par an en moyenne entre 2015 et 2017 », et « entraîner la suppression de 250 000 emplois à l'horizon 2017 ». Une perte de dynamisme économique et des destructions d'emplois que le pacte de compétitivité, dont le gouvernement attend la création de

190 000 emplois (et + 0,6 % de croissance par an en 2017, mais c'est un maximum et la montée en charge sera lente), ne compensera pas.

Ce rapport va évidemment donner du grain à moudre aux plus critiques de la majorité. Valérie Rabault insiste d'ailleurs « sur la nécessité de bien articuler les mesures d'économie et les mesures de relance au cours des trois prochaines années de manière à garantir que les effets récessifs soient suffisamment compensés pour ne pas hypothéquer la reprise économique ». L'avertissement au gouvernement est poli, mais ferme.

Contestataires/gouvernement : la guerre ouverte

La guerre ouverte entre le gouvernement et une partie des députés socialistes a commencé le 30 mars, au soir de la déroute des municipales. Sitôt les résultats connus, des membres de l'aile gauche du PS, alliés aux aubrystes, des proches d'Arnaud Montebourg, bientôt alliés aux anciens "reconstructeurs" du PS, lancent les hostilités. Tous sont persuadés que 2017 est déjà perdu si le gouvernement ne change pas de cap. Lassés de jouer les figurants depuis 2012, ils exigent un nouveau « contrat de majorité ». « Le temps du Parlement est venu », disent-ils. Avant le discours de politique générale de Manuel Valls, ils exigent une « réorientation européenne », des mesures en faveur du pouvoir d'achat et rappellent François Hollande à ses « engagements de 2012 ». Onze s'abstiennent lors du vote, le 3 avril : du jamais-vu sous la V^e République.

La tension monte franchement mi-avril. Manuel Valls annonce sans prévenir un plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017. Gel de certaines prestations sociales, du point d'indice des fonctionnaires, dotations aux collectivités sucrées: l'ardoise est particulièrement salée. Ceux que la presse appelle désormais les « frondeurs » exigent des économies réduites à 35 milliards. Le 29 avril, 41 députés PS sur 279 s'abstiennent de voter les 50 milliards d'économies, malgré d'intenses pressions et un chantage à la dissolution. C'est beaucoup plus qu'attendu par les responsables du groupe PS.

Pour éteindre la rébellion, le gouvernement annonce 5 milliards de mesures en faveur des ménages et des baisses de l'impôt sur le revenu. Mais ces concessions n'ont pas calmé les signataires de « *L'Appel des 100* » (ils étaient en fait un peu moins de 90 à signer le premier texte). La semaine dernière, ils ont actualisé leur plateforme : ils ne contestent plus les 50 milliards d'économies, mais persistent pour demander une réorientation européenne, plus de contrats aidés, un meilleur ciblage des exonérations patronales au profit de mesures de pouvoir d'achat, etc.

En face, le pouvoir n'a eu de cesse de bander les muscles pour réduire la rébellion. Avant le vote du 29 avril, les plus hésitants sont travaillés au corps par des proches de Jean-Christophe Cambadélis, le premier secrétaire du PS, et de Manuel Valls. Le secrétaire d'État aux relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen, s'en prend aux « soi-disant socialistes » et aux « gauchistes » de la majorité. Bruno Le Roux, fidèle "hollandais" à la tête du groupe socialiste de l'Assemblée, menace d'exclusion du PS les députés aux « comportements anormaux ». Dimanche 22 juin, Manuel Valls en a une nouvelle fois appelé à la « loyauté » des parlementaires, invoquant un scénario du pire si son gouvernement venait à manquer de majorité. « Si nous ne tenons pas, alors tout tombera, et alors, oui, à ce moment-là, les plus grands dangers viendront pour la République. »

Les contestataires ont pourtant leur soutien au sein même du gouvernement. « Si l'on considère que les textes du gouvernement ne peuvent pas être modifiés, on n'a qu'à abroger le Parlement », affirme Christiane Taubira, une déclaration qui tranche avec la fermeté des dirigeants de la majorité. Arnaud Montebourg, en délicatesse avec Manuel Valls, ne voit pas non plus cette initiative d'un mauvais œil.

Votes surprises et convergences possibles à gauche

Un rejet des textes budgétaires paraît à ce stade improbable. Le vote du 29 avril n'était que consultatif. Cette fois, il sera plus difficile de s'abstenir: un vote sur un texte budgétaire « permet de constater une majorité », rappelle Bruno Le Roux. Ceux qui voteraient contre ou s'abstiendraient seraient lourdement priés de quitter la majorité. Pour éviter d'en arriver là, le gouvernement pourrait passer en cas de difficulté par des décrets ou par un vote bloqué – les articles 49-3 (adoption automatique d'un texte avec engagement de la

responsabilité du gouvernement) ou 44 de la Constitution (qui permet de ne voter que sur la partie du texte proposée par le gouvernement). Ces pistes, <u>évoquées par Jean-Jacques</u> <u>Urvoas</u>, un proche de Manuel Valls, signeraient un vrai passage en force.

La semaine dernière, le groupe PS a déterminé (de façon expéditive, avec un vote global auquel les contestataires n'ont pas pris part) quels seraient les amendements des députés "autorisés". Des élus de l'"Appel des 100" ont décidé de passer outre. Contre l'avis de leur groupe, ils ont déposé 16 amendements qu'ils comptent défendre en séance. La liste des demandes est variée : un crédit d'impôt pour *« booster »* l'apprentissage, 20 000 emplois aidés, plus de contrats d'avenir pour les chômeurs de longue durée, ou encore la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les seules entreprises *« réinvestissant la majorité de leurs bénéfices »*.

D'autres, encore plus critiques, proposent d'encadrer le sacro-saint CICE, attribué aux entreprises sans contrepartie, en introduisant des « sanctions », un contrôle par les comités d'entreprise ou en le ciblant sur les seules entreprises qui investissent. Ces amendements « contreviennent » au choix du groupe, a indiqué Bruno Le Roux dans un courrier très sec envoyé vendredi aux députés.

Ces amendements seront discutés en séance, et déposés également par le Front de gauche et les écologistes. « Quand on est député, on doit des comptes au peuple français, pas au président de la République », a indiqué dimanche soir le coprésident du Front de gauche, Jean-Luc Mélenchon. « Avec des parlementaires socialistes, nous allons déposer des amendements identiques. C'est une initiative conjointe, qui permettra de montrer qu'une partie significative de la majorité souhaite une réorientation de la politique », assure l'écologiste Eva Sas. Il faudra donc guetter lors des débats d'éventuels votes surprises de la majorité contre le gouvernement.